

Conseil intergouvernemental du Programme  
Information pour tous (PIPT)  
12<sup>e</sup> réunion du Bureau (2-4 avril 2007)

**Conclusions du débat thématique ouvert sur  
« la Préservation de l'information »**  
Bibliothèque nationale de France, 3 avril 2007

## **MESSAGES CLÉS À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS ET DE L'INDUSTRIE**

*« À l'ère du numérique, si nous ne faisons rien pour préserver l'information, nous perdrons tout »*

Dietrich Schüller, vice-président du PIPT et spécialiste des archives audiovisuelles

Dietrich Schüller compare les supports de stockage de l'univers numérique et les supports de l'univers analogique. Nos ancêtres n'avaient pas besoin de faire quoi que ce soit de spécial pour préserver les contenus sur papyrus ou sur parchemin, qui se sont conservés pendant des millénaires. Il en va de même, dans une certaine mesure, pour les contenus sur papier, dont la durée de vie est généralement de plusieurs siècles. En revanche, il n'est guère probable que le contenu numérique survive plus de dix ans, non pas tant du fait de la dégradation du support mais du fait de l'obsolescence des formats.

Le Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO a fait de la préservation de l'information - et de la sensibilisation à son importance - l'une de ses trois priorités stratégiques, les deux autres portant sur l'initiation à l'information et l'éthique de l'information. Le PIPT a apporté son soutien à un certain nombre de projets pilotes en collaboration avec des organisations spécialistes internationales et nationales, dont notamment l'Association des archives audiovisuelles de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (SEAPAVAA) pour la tenue d'ateliers sur les archives audiovisuelles, le Conseil international des archives (CIA) pour des travaux de recherche sur la préservation des archives et dossiers documentant les violations des droits de l'homme, et l'accès à ces documents, ainsi que la Fundación Chile, pour étudier la préservation du patrimoine culturel et ses applications éducatives.

Le Conseil du PIPT/UNESCO souhaite adresser aux gouvernements et aux fabricants de supports de stockage informatique (le secteur des technologies de l'information) les messages clés ci-après, émanant des spécialistes de la préservation de l'information qui ont participé au débat thématique organisé par le PIPT à la Bibliothèque nationale de France, à Paris, le 3 avril 2007.

### **Les faits**

- S'il n'est pas activement préservé, le patrimoine numérique disparaîtra dans dix ans (voire plus tôt).
- La numérisation n'est pas en soi une préservation ; la préservation du contenu numérique nécessitera toujours une attention constante et un suivi continu !

- Si l'on avait voulu numériser toute l'information - écrite, audiovisuelle, filmée - disponible dans le monde en 1999, il aurait fallu à l'époque, selon les estimations, une capacité de stockage de 12 exabytes (soit 12 milliards de gigabytes). Aujourd'hui, le chiffre est encore plus élevé et augmente rapidement. Avec l'introduction prochaine de la télévision à haute définition, les besoins de stockage vont très vite atteindre de nouveaux sommets.
- À l'heure actuelle, le coût de la préservation de l'information numérique par des professionnels est de l'ordre de cinq à huit dollars des États-Unis par gigabyte et par an, ce qui représente au plan mondial un coût annuel de 60 à 96 milliards de dollars pour le volume d'information disponible au début de ce siècle.
- La préservation n'est pas un but en soi mais une condition indispensable pour permettre aux citoyens de la planète d'avoir accès à l'information.
- Il faut prêter attention à la nécessité de concilier recherche et préservation : sans préservation, la recherche ne peut être que limitée mais, en règle générale, les chercheurs exigent l'accès sans prendre pleinement en considération le coût de la préservation.
- Plus de 80 % des fonds audiovisuels qui existent dans le monde et qui ont trait à la diversité culturelle et linguistique ne sont pas conservés par des professionnels.
- Le changement climatique représente une menace pour le patrimoine mondial ; les températures élevées et l'humidité accélèrent la destruction des matériels d'archive. Le coût de la préservation augmente également, du fait que la régulation thermique des sites de stockage entraîne une plus grande consommation d'énergie.
- Les dépôts fiables ne sont pas seulement des mémoires du monde : ils fournissent aussi des informations authentiques, complètes et dignes de foi ainsi que des données pour une bonne gouvernance.
- « *Mieux vaut prévenir que guérir* » est une évidence en ce qui concerne la préservation de l'information.
- Les dépôts numériques ne sont pas la solution pour tous les matériels audiovisuels : dans le cas des films et des photographies couleur, par exemple, la meilleure méthode consiste à les préserver sur leur support originel.
- Les associations audiovisuelles ont élaboré des directives définissant les bonnes pratiques en matière de préservation de l'information.
- Les procédures de préservation de l'information doivent être aussi solides qu'une centrale nucléaire.
- L'information scientifique s'accroît à une vitesse exponentielle : ainsi, le grand collisionneur de hadrons du CERN<sup>1</sup> est un accélérateur de particules qui générera un volume d'information de 15 petabytes par an - et cette information doit être stockée pour toujours.

---

<sup>1</sup> Le CERN - Organisation européenne pour la recherche nucléaire - est le plus grand centre de physique des particules au monde.

- Les métadonnées revêtent une importance cruciale car elles nous permettront à l'avenir non seulement de lire les données mais également de comprendre ce que ces données signifient.
- Les logiciels propriétaires évoluent rapidement et rien ne garantit que les futurs logiciels seront rétrocompatibles ; quant aux logiciels libres, ils n'offrent pas nécessairement une sécurité pour l'avenir étant donné que le soutien technique fait appel à des bénévoles.
- La formation aux techniques de préservation ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre de stratégies de préservation est essentielle.

### **Que peuvent faire les gouvernements ?**

Les gouvernements sont exhortés à prendre conscience et reconnaître que la préservation de l'information est importante et à mettre au point des stratégies proactives.

Les gouvernements devraient faire appel aux universités pour jouer un rôle moteur dans la préservation de l'information.

Les gouvernements sont encouragés à accorder plus d'attention à la nécessité de préserver le patrimoine ainsi que d'élargir l'accès à celui-ci (numérisation).

Sachant que les ressources seront toujours limitées, les gouvernements sont vivement incités à définir des priorités et à opérer des choix concernant ce qu'il convient de préserver, en prenant l'avis des spécialistes de la préservation de l'information qui, eux, savent ce qu'il faut faire.

Le dépôt légal devrait s'appliquer aux matériels audiovisuels dans les pays où cela n'est pas encore le cas.

Les gouvernements devraient actualiser la législation relative au droit d'auteur et au dépôt légal afin de la mettre en phase avec le monde numérique (il en est déjà ainsi dans certains pays).

Les gouvernements doivent devenir des parties prenantes ainsi que des bailleurs de fonds : autrement dit, ils doivent reconnaître que l'information est un actif et que la préservation accroît la valeur de cet actif.

Les gouvernements doivent intégrer les institutions chargées des archives dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental ; en dépit de l'importance que revêtent la culture et l'identité culturelle, de nombreux gouvernements considèrent encore le secteur de la culture comme secondaire par rapport à d'autres secteurs tels que l'économie, la santé ou l'éducation.

Dans les pays où les archives ne sont pas encore intégrées à l'appareil gouvernemental, il pourrait être utile de confier à un ministre chevronné le soin de plaider pour une telle mesure - bien souvent, les visites effectuées dans d'autres pays peuvent donner l'impulsion nécessaire à cet égard.

Les gouvernements devraient affecter des ressources à la formation continue de spécialistes de la préservation de l'information.

Les gouvernements devraient continuer de collaborer au niveau mondial les uns avec les autres ainsi qu'avec les groupes d'ONG spécialisées afin de susciter une prise de conscience, de coordonner les efforts de normalisation et de cofinancer les programmes de préservation, tout en notant qu'un soutien spécial doit être apporté aux pays en développement.

### **Que peuvent faire les industriels ?**

Les entreprises du secteur doivent trouver des moyens plus rentables de préserver l'information, de façon que le coût de la préservation, qui est de l'ordre de cinq à huit dollars par gigabyte et par an, soit ramené à un dollar.

Il faut encourager le secteur à intégrer la préservation dans les technologies numériques et à ralentir le rythme de l'actualisation et de l'obsolescence, ce qui va également dans le sens des efforts consentis au niveau mondial pour une plus grande durabilité.

La filière doit mettre au point des solutions techniquement viables pour préserver l'intégrité de grandes quantités d'information, par exemple grâce à une compression sans perte.